



non solvable alors qui va payer...

Par **joss14**, le **08/06/2019** à **17:29**

bonjour

j ai mis au tribunal un negociant voiture .

je vais pas rentrer dans les details je dirais juste qu Il a perdu l affaire et il est condamné a me rembourser la somme de 7000 euros et 1000 euros de dommage et interrets

seulement il n est pas solvable

est ce que je dois tout de même envoyer l huissier (qui me demande deja 500 euros de provision)

que se passera t il s il n est pas solvable??

Par **youris**, le **08/06/2019** à **17:43**

bonjour,

si votre débiteur reste insolvable, les frais d'huissier resteront à votre charge.

vous pouvez attendre un retour à meilleur fortune sachant tq'un titre exécutoire est valable 10 ans.

salutations